



ASSEMBLEE GENERALE
JEUDI 17 MAI 2018 à 18 h 30 précises

ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Rapport moral : activités 2017**
- 3. Rapport financier : comptes 2017**
- 4. Projets et budget 2018**
- 5. Les statuts**
- 6. Montant des cotisations barème 2019**
- 7. Election des administrateurs renouvelés et nouveaux**
- 8. Donation complémentaire de l'Association à la Fondation pour la contribution à l'achat d'une imprimante 3D**
- 9. Nomination de Dominique Stève comme Président d'Honneur**
- 10. Questions/réponses**

Suivie vers 20h d'une présentation des orientations de l'Ecole et de IONIS.

Association des Ingénieurs ESME Sudria
Assemblée Générale Ordinaire du Jeudi 17 Mai 2018
Relative à l'exercice 2017

1. RAPPORT MORAL

Missions et organisation

Notre association assure cinq missions principales :

- La tenue du répertoire des ingénieurs et des étudiants,
- Le développement de nos structures en région et à l'international,
- L'animation de notre réseau,
- Les services à la carrière,
- La contribution à la notoriété de notre école.

Le **répertoire** des ingénieurs et des étudiants est fondamental. En permettant d'identifier ses membres, il permet au conseil d'administration et au bureau de connaître leurs besoins et d'y répondre. Il est la source d'information exclusive pour l'édition papier de notre annuaire et pour le développement des relations au sein de notre réseau ; il est la référence unique alimentant le fichier national des Ingénieurs géré par l'IESF.

Le **développement régional et international** est indispensable pour rester en phase avec la globalisation de l'activité économique, avec le développement régional de notre école, avec le cursus à l'international de ses étudiants et avec l'expatriation croissante de ses diplômés.

L'**animation de nos réseaux** est une action clé pour contribuer à la recherche de stages pour les étudiants et de postes pour les diplômés. Elle permet de valoriser notre association auprès des non cotisants présents sur les réseaux sociaux.

Les **services à la carrière** contribuent à développer l'employabilité des diplômés et des étudiants tout au long de la vie. La plupart de ses conseillers sont ou ont été des professionnels de l'accompagnement.

La contribution à la **notoriété de notre école** est menée par notre participation aux journées portes ouvertes et forums entreprises, et par notre participation aux travaux de l'IESF.

En 2017, l'organisation de notre association comportait :

- 22 administrateurs dont Marc Sellam (Président de l'ESME Sudria) et le président du BDE et Véronique Bonnet (directrice déléguée de l'école) comme invités permanents
- Un bureau exécutif de 7 membres, élu par le conseil d'administration : Olivier Destang (président), Alain Leloup (secrétaire général et responsable du développement régional et international), Yves Moulin (trésorier et développement régional et international), Dominique Bresch (trésorier adjoint, responsable cotisations et annuaire), Bernard Vetter (vice-président en charge des relations avec les étudiants et les diplômés des promotions récentes), Jean Claude Le Moign (vice-président en charge de l'animation du réseau), Yves Verdet (responsable de la communication).
- L'activité de l'association a été assurée par **140** bénévoles (-17 par rapport à 2016) :
 - 32 dans les différents pôles et le conseil d'administration,
 - 60 en région et à l'international,
 - 48 correspondants d'entreprises.

L'Association en chiffres fin 2017 :

- Nb de diplômés : **15000**,
- Nb d'ingénieurs actifs : **8000**,
- Nb d'étudiants : **1580**,
- Nb de pays étrangers dans lesquels travaillent des Sussus : **65**,
- Nb de domaines: **350**.

A fin 2017 notre association :

- était au **10ème** (sur 175) rang des associations de l'IESF,
- comportait **2887** (+ 159) membres dont **1580** (+ 142) étudiants et **1307** (+ 17) diplômés dont 94 (+ 1) membres à vie.

Pilotage de notre association :

Rappel de la **vision** de notre association à l'horizon **2023** :

Notre association est reconnue comme une référence d'utilité et de convivialité auprès de ses adhérents (étudiants et diplômés) et de son écosystème, tant à l'international qu'en régions.

Rappel de nos **valeurs** :

- Professionnalisme (bénévoles),
- Confiance,
- Entraide,
- Solidarité,
- Convivialité.

Un nouveau slogan : **Soyons forts et solidaires ensemble.**

Notre association est pilotée à l'aide d'une road map qui va jusqu'en 2023 portant sur les thèmes

- Professionnaliser notre communication,
- Densifier les liens entre les réseaux,
- Densifier les liens avec les étudiants et l'école,
- Professionnaliser nos services,
- Professionnaliser notre fonctionnement,
- Trouver de nouvelles ressources,
- Professionnaliser notre système d'information.
- L'image de l'association est celle de la modernité,
- IESF.

L'avancement des actions est le suivant :

120 actions pilotées à partir de la région parisienne

Etat	Nb	%	Tendance
Terminées	33	27,5 %	
En cours	45	37,5 %	
Pas commencées	42	35 %	

+ 98 en régions

Bilan d'activité de l'exercice 2017

Synthèse :

L'implication des bénévoles et de notre secrétaire permanente a, comme d'habitude, été exemplaire, L'augmentation de nos ressources, autre que les cotisations n'a pas apporté les résultats visés, La Fondation, l'école et notre association ont défini une vision et des valeurs communes, Les relations avec l'école et les étudiants continuent à se renforcer, Notre image de modernité repose en grande partie sur notre nouveau site et sa mise à jour par leurs administrateurs, par tous les Sussus, et aussi par le rajeunissement des membres du CA, La densification des liens entre nos réseaux a commencé à porter ses fruits, L'aide à la carrière tourne au ralenti ; ceci est dû au plein emploi des ingénieurs, Notre participation aux travaux de l'IESF s'est ralentie du fait du non renouvellement du mandat d'administrateur de Philippe Deltombes ; tous nos remerciements à son implication..

- **Professionnaliser notre communication :**
 - Plus de 4000 comptes activés sur notre site,
 - Des news letter mensuelles,
 - 2 conférences sur l'employabilité associant HEI et EPITA.

- **Densifier les liens entre les réseaux :**

- o Introduction dans la base de l'Association de 2250 nouvelles adresses mail issues de la recherche des perdus de vue. Chacun des membres de l'équipe de recherche est, désormais, connecté en moyenne à 700 diplômés « éloignés » (Thierry RABAUD)
- o Augmentation de 40% du nombre d'annuaires diffusés par voie postale. Conséquence d'un nombre de cotisants diplômés en augmentation et, pour la première fois, de l'envoi à tous les étudiants sauf Ingé Sup. (Dominique BRESCH)
- o 5 réunions très professionnelles du nouveau Club des Consultants (Richard GARET)
- o Réunions trimestrielles des Correspondants d'Entreprise (Grands Groupes, Multinationales, SSII). Consolidation du recensement des diplômés et diffusion d'information dans les entreprises. (Richard GARET)
- o Réunions trimestrielles du Club des Dirigeants centrées sur le Symposium de l'école (jury et remise des prix) (Jean-Claude LE MOIGN et Richard GARET)
- o Tutorat par un dirigeant diplômé de chaque startup hébergée par le Sudri'Cub (Jean-Claude LE MOIGN et Bernard VETTER)
- o Augmentation de l'activité sur les réseaux sociaux et notamment sur notre page LinkedIn (8900 abonnés). Les posts publiés par l'Association sont « imprimés » numériquement en moyenne 3000 fois, et couramment à 6 ou 7000 fois. (Xavier MAUSSENET)
- o 10 manifestations festives (afterworks, soirée de gala...). Relance des anniversaires de promotion (2008). (Michel DIAMAND)
- o 7 sorties culturelles toujours aussi suivies dont une journée à Nevers (Patrick PANTOSTIER)

- **Densifier les liens avec les étudiants et l'école :**

- o Les relations avec la directrice de l'école sont excellentes ; nous avons une alliée qui croit à la force d'une association pour développer l'école dont l'objectif est de **2000** étudiants (1580 fin 2017) en 2020,
- o 3 réunions de codir se sont tenues avec l'école,
- o L'association a été présente à toutes les JPO de 2017 en province et à Paris,
- o Le prix du symposium organisé par l'association a été un succès,
- o Comme les années précédentes nous avons présenté l'association aux étudiants et participé à de nombreux échanges avec eux en province et en Ile de France : 17 interventions au total,
- o Aide financière aux projets des associations étudiantes, (BDE, Atout vent, Idées Madagascar)
- o Pour les membres élus des associations étudiantes, mise en place d'une formation concernant les droits et obligations légales selon la loi de 1901.

- **Professionaliser nos services :**

Il s'agit essentiellement des services à la carrière.

- o Nous avons offert à l'ensemble des diplômés un service de recrutement par cooptation, Keycoopt ; ne fonctionne pas faute d'un animateur... et du plein emploi des ingénieurs,
- o **2 ingénieurs** ont contacté le service recrutement et offres,
- o **2 conférences** ont réuni diplômés de l'ISEN et de l'EPITA.

Nous avons ouvert un service d'offres de services discount...qui ne fonctionne pas.

- **Professionaliser notre fonctionnement :**

- o Pour renforcer les liens entre les régions et Paris :
 - Proposition à l'AG de faire entrer André Huon (président de la région Suisse) dans le CA. Si sa candidature est acceptée, nous aurons au CA **3 représentants** des régions.
- o Le congrès des régions s'est tenu à Berne et a permis, entre autres, de définir leurs road map 2023,
- o Amélioration de nos locaux :
 - Changement des radiateurs,
 - Nettoyage des moquettes,
 - Lessivage des peintures.
- o Modification de nos statuts,
- o Réactivation des groupes Midi Pyrénées, Aquitaine et Provence.

- **Trouver de nouvelles ressources et réduire nos dépenses:**
 - Vente de l'annuaire : **0 €**,
 - Keycoopt : **0 €**,
 - Location de nos locaux autre qu'aux AG des copropriétaires : **0 €**,
 - Révision de notre contrat avec La Poste et abandon du contrat de notre ligne Orange : plus de 1000,00 €/an d'économies.

- **Professionaliser notre système d'information :**
 - Investissement dans un vidéo projecteur plafond permettant une connexion internet,
 - Un grand merci à Michel Diamand pour les nombreux travaux qu'il continue à réaliser pour l'entretien de nos locaux.

- **L'image de l'association est celle de la modernité :**
 - Changement de logo de notre association pour illustrer une vision et des valeurs communes à la Fondation, l'école et l'association,
 - Renforcement de la commission jeunes promos par 2 jeunes diplômés,
 - Le déploiement de notre site internet.

- **IESF :**
 Pour tenir notre rang au sein de l'IESF :
 - Olivier Destang s'est porté candidat au poste d'administrateur,
 - Yves Verdet fait partie du comité associations,
 - Jean Claude Le Moign fait partie du comité réseaux,
 - Olivier Destang fait partie du comité des présidents des associations,
 - **407** diplômés ont répondu à l'enquête (**621** en 2016) ; l'objectif est de **1000** en 2023.

L'assemblée générale 2018 :

L'assemblée générale va être amenée à se prononcer sur les comptes 2017 de notre association, sur le budget 2018 et le renouvellement de notre conseil d'administration.

Les comptes 2017 montrent un résultat négatif de **12 113,25 €** qui sera commenté par Yves Moulin, notre trésorier.

En accord avec le CA, Yves Moulin vous présentera un budget 2018 déficitaire qui doit nous permettre de continuer à investir pour professionnaliser notre association.

Concernant notre conseil d'administration, Michel Mazella (72) et Gilles Lemarchand (76) ont démissionné. Je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée.

Olivier DESTANG (75)

Président Association Ingénieurs ESME-Sudria et Président de la Fondation ESME Sudria

2. RAPPORT FINANCIER

	Responsable	BUDGET 2017		REEL 2017	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT					
RECETTES COTISATIONS	Alain		170 000,00 €		166 251,61 €
LOCATION LOCAUX	Dominique		2 000,00 €		0,00 €
PRODUITS FINANCIERS NETS	Karine		500,00 €		263,20 €
CHARGES LIEES AU BÂTIMENT	Yves Moulin	16 235,00 €		14 027,07 €	
PETIT EQUIPEMENT & SERVICES EXTERIEURS	Yves Moulin	28 000,00 €		28 477,81 €	
DONS- FONDATION	Karine	10 000,00 €		9 243,00 €	
DEPLACEMENTS ET RECEPTIONS	Olivier	13 000,00 €		6 009,26 €	
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	Olivier	51 000,00 €		47 302,62 €	
DOTATIONS AUX AMORT S/MATERIEL DIVERS	Alain	0,00 €		55,17 €	
TOTAUX FONCTIONNEMENT	Yves Moulin	118 235,00 €	172 500,00 €	105 114,93 €	166 514,81 €
POLE CARRIERE					
Keycoopt	Olivier		100,00 €		0,00 €
Ateliers	?		500,00 €		0,00 €
Annuaire	Yves Verdet	3 000,00 €	3 000,00 €	4 029,48 €	0,00 €
Conférences	Dominique		300,00 €		315,09 €
Entreprises partenaires	Yves Verdet		0,00 €		0,00 €
Frais de réception et déplacements	?	400,00 €		804,30 €	
TOTAUX POLE CARRIERES	Olivier	3 400,00 €	3 900,00 €	4 833,78 €	315,09 €
RESULTAT POLE CARRIERES			500,00 €		-4 518,69 €
POLE ETUDIANTS					
Symposium	Bernard	2 800,00 €		2 475,28 €	
Associations de l'Ecole	Jean Claude	2 500,00 €		1 525,00 €	
Rencontre étudiants	Bernard	2 800,00 €		206,09 €	
Soirées étudiants	Bernard		500,00 €		0,00 €
Jeunes Promos (Dîner Asso.)	Yann/Claire	300,00 €		0,00 €	
Gala	Yann/Claire	2 000,00 €		2 000,00 €	
Remise des diplômes	Jean Claude				
Autres frais de réception et déplacements	Olivier	600,00 €		1 366,11 €	
TOTAUX POLE ETUDIANTS		11 000,00 €	500,00 €	7 572,48 €	0,00 €
RESULTAT POLE ETUDIANTS			-10 500,00 €		-7 572,48 €
POLE COMMUNICATION					
Revue	Yves Verdet	24 000,00 €	12 000,00 €	12 468,68 €	25,00 €
Revue Modernisation (7800 € TTC)	Patrick Scomogué				
Informatique (ALUMNFORCE)	Patrick Scomogué	12 405,00 €		10 362,37 €	
Centenaire de l'AIESME	Yves Verdet				
Congrès des bénévoles	Yves Verdet	5 000,00 €		5 249,57 €	
Pub sur news letters, flash info, réseaux sociaux	Yves Verdet		1 000,00 €		0,00 €
Valise du Bénévole	Yves Verdet				
Changement de Logo AIESME (5400 € TTC)	Yves Verdet				
Prestations Extérieures (MAD MAC)	Yves Verdet				
Récompenses Activation de comptes	Yves Verdet				
Autres frais de réception et déplacements	Yves Verdet			1 515,97 €	
TOTAUX POLE COMMUNICATION		41 405,00 €	13 000,00 €	29 596,59 €	25,00 €
RESULTAT POLE COMMUNICATION			-28 405,00 €		-29 571,59 €
POLE RESEAUX					
Afterworks	Jean Claude	0,00 €		0,00 €	
Sorties Annuelles	Michel Diamand			2 014,57 €	1 824,32 €
Réseaux sociaux	Michel Diamand	500,00 €		0,00 €	
Sorties culturelles	Xavier	1 600,00 €	1 600,00 €	1 611,07 €	1 131,00 €
Club des Dirigeants Frais réception	Patrick Pantostier	400,00 €		180,91 €	
Club des femmes Ingénieures Frais réception	Jean Claude			0,00 €	
Correspondants entreprises Frais réception	Jean Claude	400,00 €		461,50 €	
Club des Consultants Frais réception	Richard	400,00 €		381,91 €	
Voyages	Richard	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres frais de réception et déplacements	Michel Gulloux			219,00 €	
TOTAUX POLE RESEAUX		3 300,00 €	1 600,00 €	4 868,96 €	2 955,32 €
RESULTAT POLE RESEAUX			-1 700,00 €		-1 913,64 €
GR					
Reversements aux GR	Alain	6 000,00 €		4 665,42 €	
Voyages et Déplacements des membres du bureau de Paris	Yves Moulin	3 000,00 €		2 349,37 €	
Congrès des Présidents	Yves Moulin	13 000,00 €		16 904,85 €	
TOTAUX GR	Alain	22 000,00 €	0,00 €	23 919,64 €	0,00 €
RESULTAT GR			-22 000,00 €		-23 919,64 €
RESULTAT TOTAL AVANT AMORT BÂTIMENT			-7 840,00 €		-6 096,16 €
DOTATIONS AUX AMORT S/BÂTIMENT	Yves Moulin		-6 000,00 €		-6 017,09 €
RESULTAT NET COMPTABLE			-13 840,00 €		-12 113,25 €

Résolution 2 : approbation du rapport financier 2017

3. BUDGET 2018

	Responsable	BUDGET 2018	
		Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	Alain		
RECETTES COTISATIONS	Dominique		175 000,00 €
LOCATION LOCAUX	Karine		2 000,00 €
PRODUITS FINANCIERS NETS	Yves Moulin		300,00 €
CHARGES LIEES AU BÂTIMENT	Yves Moulin	14 000,00 €	
PETIT EQUIPEMENT & SERVICES EXTERIEURS	Karine	28 000,00 €	
DONS- FONDATION	Olivier	10 000,00 €	
DEPLACEMENTS ET RECEPTIONS	Olivier	8 000,00 €	
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	Alain	51 000,00 €	
DOTATIONS AUX AMORT S/MATERIEL DIVERS	Yves Moulin	5 600,00 €	
TOTAUX FONCTIONNEMENT		116 600,00 €	177 300,00 €
POLE CARRIERE	Olivier		
Keycoopt	?		200,00 €
Ateliers	Yves Verdet		1 000,00 €
Annuaire	Dominique	1 500,00 €	4 000,00 €
Conférences	Yves Verdet		500,00 €
Entreprises partenaires	?		1 000,00 €
Frais de réception et déplacements	Olivier	1 000,00 €	
TOTAUX POLE CARRIERES		2 500,00 €	6 700,00 €
RESULTAT POLE CARRIERES			4 200,00 €
POLE ETUDIANTS	Bernard		
Symposium	Jean Claude	4 000,00 €	
Associations de l'Ecole	Bernard	3 000,00 €	
Rencontre étudiants	Bernard	3 000,00 €	
Soirées étudiants	Yann/Claire		500,00 €
Jeunes Promos (Dîner Asso.)	Yann/Claire	300,00 €	
Gala	Jean Claude	2 000,00 €	
Remise des diplômes	Olivier		
Autres frais de réception et déplacements		600,00 €	
TOTAUX POLE ETUDIANTS		12 900,00 €	500,00 €
RESULTAT POLE ETUDIANTS			-12 400,00 €
POLE COMMUNICATION	Yves Verdet		
Revue	Patrick Scomogué	12 000,00 €	6 000,00 €
Revue Modernisation (7800 € TTC)	Patrick Scomogué	2 600,00 €	

Informatique (ALUMNFORCE)	Yves Verdet	11 853,60 €	
Centenaire de l'AIESME	Yves Verdet		
Congrès des bénévoles	Yves Verdet	5 000,00 €	
Pub sur news letters, flash info, réseaux sociaux	Yves Verdet		1 500,00 €
Valise du Bénévole	Yves Verdet	1 000,00 €	
Changement de Logo AIESME (5400 € TTC)	Yves Verdet	1 800,00 €	
Prestations Extérieures (MAD MAC)	Yves Verdet	1 000,00 €	
Récompenses Activation de comptes	Yves Verdet		2 000,00 €
Autres frais de réception et déplacements	Yves Verdet	1 500,00 €	
TOTAUX POLE COMMUNICATION		36 753,60 €	9 500,00 €
RESULTAT POLE COMMUNICATION			-27 253,60 €
POLE RESEAUX	Jean Claude		
Afterworks	Michel Diamand	0,00 €	
Sorties Annuelles	Michel Diamand		
Réseaux sociaux	Xavier	500,00 €	
Sorties culturelles	Patrick Pantostier	1 600,00 €	1 600,00 €
Club des Dirigeants Frais réception	Jean Claude	400,00 €	
Club des femmes ingénieures Frais réception	Jean Claude	400,00 €	
Correspondants entreprises Frais réception	Richard	400,00 €	
Club des Consultants Frais réception	Richard	400,00 €	
Voyages	Michel Guilloux	15 000,00 €	15 000,00 €
Autres frais de réception et déplacements			
TOTAUX POLE RESEAUX		18 700,00 €	16 600,00 €
RESULTAT POLE RESEAUX			-2 100,00 €
GR	Alain		
Reversements aux GR	Yves Moulin	8 000,00 €	
Voyages et Déplacements des membres du bureau de Paris	Yves Moulin	3 500,00 €	
Congrès des Présidents	Alain	13 000,00 €	
TOTAUX GR		24 500,00 €	0,00 €
RESULTAT GR			-24 500,00 €
RESULTAT TOTAL AVANT AMORT BÂTIMENT			-1 353,60 €
DOTATIONS AUX AMORT S/BÂTIMENT	Yves Moulin		-6 000,00 €
RESULTAT NET COMPTABLE			-7 353,60 €

4. LES STATUTS

Résolution 4 : l'Assemblée Générale approuve les statuts présentés.

5. MONTANT DES COTISATIONS BAREME 2019

Résolution 5 : l'Assemblée Générale entérine le montant des cotisations barème 2019.

6. ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Renouvellement des mandats d'Administrateurs
- Nouveaux Candidats présentés

Résolution 6 : l'Assemblée Générale entérine l'élection des administrateurs.

7. DONATION COMPLEMENTAIRE

Résolution 7 : l'Assemblée Générale entérine la donation complémentaire de l'Association à La Fondation pour la contribution à l'achat d'une imprimante 3D

8. NOMINATION PRESIDENT D'HONNEUR

Résolution 8 : l'Assemblée Générale entérine la Nomination de Dominique STEVE comme Président d'Honneur

STATUTS DE L'ASSOCIATION INGENIEURS ESME Sudria

*Association reconnue d'utilité publique (décret du 9 avril 1962)
Modification des Statuts à adopter par l'Assemblée Générale de 2018*

TITRE PREMIER

BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Article premier. - L'Association ayant pour titre Association Ingénieurs ESME Sudria (AIESME), régie par la loi du 1 juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, fondée en 1921 et reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1962 a pour buts :

1. - D'être pour tous ses membres un centre commun de relations amicales et de maintenir entre eux un contact étroit par des réunions et des publications périodiques ou non, ainsi que par tous autres moyens jugés convenables.
2. - De maintenir et de resserrer entre ses membres par tels moyens que l'expérience indiquera, toutes les relations pouvant être utiles.
3. - De défendre le titre d'Ingénieur diplômé de l'ESME Sudria, les droits des membres et ceux de l'Ecole lorsque sont en jeu leurs intérêts généraux.
4. - De servir de liaison entre l'Ecole et ses anciens élèves. D'aider ses membres à obtenir en France et à l'Etranger des situations qui leur permettent de mettre en valeur leurs qualités en occupant des positions en rapport avec leurs capacités.
5. - D'entretenir des relations professionnelles, culturelles et amicales avec les sociétés d'Ingénieurs français et étrangers.
6. - De favoriser les relations personnelles, professionnelles et amicales de ses membres avec les Ingénieurs français et étrangers.
7. - D'encourager les études des Elèves-Ingénieurs de l'Ecole au moyen de bourses ou de prix, d'aider dans la mesure de ses moyens à assurer leur bien-être pendant la durée de leurs études.
8. - D'aider, dans la mesure de ses moyens, à porter à sa plus haute valeur possible la qualité de l'enseignement dispensé à l'école ; à organiser le perfectionnement et l'enseignement postsecondaire ; à étudier et à perfectionner la formation des Ingénieurs.
9. - De promouvoir la recherche, l'innovation et le métier d'Ingénieur, notamment auprès des jeunes et faire diffuser par les médias une image positive de la technologie, de l'Ingénieur, de l'entrepreneur et de l'entreprise.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège à Paris.

Le changement de siège social à Paris relève d'une décision du conseil d'administration, ratifiée par l'assemblée générale et déclarée au préfet ainsi qu'au ministre de l'intérieur. Tout changement de siège hors de Paris requiert l'application des articles des présents statuts relatifs à la modification des statuts.

Article 2. - Les moyens d'action de l'Association sont : annuaires, bulletins, publications, mémoires, conférences et cours, écoles, voyages d'études et de perfectionnement ; échanges intellectuels, expositions ; bourses, pensions, concours, prix et récompenses, secours, organisation de groupes régionaux et étrangers, maisons d'élèves et foyers ; groupes culturels, techniques, professionnels et sportifs et tous autres moyens appropriés.

Article 3. - L'Association se compose de membres titulaires, d'honneur et aspirants.

Tous les membres sont électeurs et éligibles.

Pour être membre, il faut être présenté par deux membres de l'Association et agréé par le Conseil d'Administration.

Les Membres titulaires (cotisants), sont obligatoirement des anciens élèves de l'Ecole ESME Sudria, titulaires du diplôme d'Ingénieur de la dite Ecole (Ingénieur ESME Sudria).

Les Membres aspirants sont exclusivement des Elèves-Ingénieurs présents à l'Ecole.

L'Ecole ESME Sudria représentée par son Président est membre de droit de l'Association, et de son Conseil d'Administration. Le Président de l'Ecole ESME Sudria participe à l'Assemblée Générale, celui-ci ne peut être élu au conseil d'administration.

Le titre de Membre d'Honneur peut être décerné par le Conseil d'Administration aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services éminents à l'Association.

Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu, le droit de faire partie de l'Assemblée Générale sans être tenues de payer une cotisation annuelle.

Tous les membres de l'association versent une cotisation ou une contribution fixée annuellement par l'Assemblée Générale, à l'exception des membres d'honneur et du membre de droit.

Article 4. - La qualité de membre de l'Association se perd :

- pour une personne physique :

1°) par la démission, présentée par courrier ;

2°) par la radiation, prononcée par le conseil d'administration en raison du non-paiement de la cotisation due pour l'année en cours ou pour motifs graves, sauf recours de l'intéressé à l'assemblée générale qui statue alors en dernier ressort.

3°) en cas de décès.

La personne physique concernée est appelée à présenter sa défense préalablement à toute décision.

- pour une personne morale :

1°) par le retrait décidé par celle-ci, conformément à ses statuts ;

2°) par la dissolution de celle-ci ;

3°) par la radiation prononcée par le conseil d'administration en raison du non-paiement de la cotisation due pour l'année en cours ou pour motifs graves, sauf recours du représentant de la personne morale à l'assemblée générale qui statue alors en dernier ressort.

Le représentant de la personne morale intéressée est appelé à présenter sa défense préalablement à toute décision.

TITRE II

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 5. - L'Association est administrée par un Conseil d'administration dont le nombre des membres fixé par la délibération de l'Assemblée Générale est un multiple de quatre compris entre seize membres au moins et vingt-quatre au plus.

Le Bureau des Elèves de l'Ecole ESME Sudria, représenté par son Président, est invité permanent du Conseil, et dispose d'une voix consultative sans droit de vote.

L'école ESME Sudria représentée par son directeur, est invité permanent du Conseil, et dispose d'une voix consultative sans droit de vote.

Les membres du Conseil sont élus au scrutin secret, pour quatre ans, par l'Assemblée Générale et choisis dans les catégories de membres dont se compose l'association.

En cas de vacance, il est procédé à l'élection des remplaçants à la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin au moment où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

En attendant cette élection, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres.

Le renouvellement du Conseil a lieu par quart, chaque année.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil choisit parmi ses membres au scrutin secret à la majorité absolue de ses membres, un Bureau composé au maximum :

- d'un Président,
- de deux à trois Vice-présidents,
- d'un Secrétaire Général,
- d'un Secrétaire Général adjoint,
- d'un Trésorier,
- d'un Trésorier adjoint.

L'effectif du Bureau ne peut dépasser le 1/3 de celui du CA. Le Bureau est élu pour un an.

Le bureau instruit toutes les affaires soumises par le conseil d'administration et exécute ses délibérations.

Les membres du conseil d'administration peuvent être révoqués par le conseil d'administration pour juste motif ou pour absences répétées, à la majorité des deux tiers des membres en exercice, sauf recours des intéressés devant l'assemblée générale. Ils sont appelés à présenter leur défense préalablement à toute décision.

Les agents rétribués de l'association peuvent être appelés par le président à assister aux séances du conseil d'administration sans voix délibérative.

Article 6. - Le Conseil se réunit une fois au moins tous les trois mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président sur la demande du quart de ses membres ou du quart des membres de l'Association.

La présence du tiers au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

Le vote par procuration est interdit.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire général. Ils sont établis sans blancs, ni ratures sur des feuillets numérotés et conservés au siège de l'Association.

Article 7. - Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées.

Des remboursements de frais sont seuls possibles. Ils doivent faire l'objet d'une décision expresse du Conseil d'Administration statuant hors la présence des intéressés.

Article 8. - L'Assemblée Générale de l'Association comprend tous les membres à jour de leur cotisation, et les membres d'honneur et le membre de droit.

Les agents rétribués, non membres de l'association, n'ont pas accès à l'assemblée générale, sauf à avoir été invités par le président à y assister sans voix délibérative.

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins des membres de l'association.

Elle délibère sur les questions mises à l'ordre du jour par le conseil d'administration et sur celles dont l'inscription est demandée par le quart au moins des membres de l'association.

Elle choisit son bureau qui peut être celui du Conseil d'Administration.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant et fixe le montant des cotisations. Elle délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Un vote par correspondance peut être prévu pour les élections dans les conditions définies par le règlement intérieur, garantissant la sincérité du scrutin et le secret des votes.

Le vote par procuration est permis. Chaque membre présent ne peut détenir plus de 10 pouvoirs. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président de l'assemblée et le Secrétaire de l'assemblée ou, en cas d'empêchement, par un autre membre du bureau.

Ils sont établis sans blancs, ni ratures sur des feuillets numérotés et conservés au siège de l'Association.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés, chaque année, à tous les membres de l'Association. Ils sont adressés à chaque membre de l'association qui en fait la demande.

Sauf application des dispositions de l'article précédent, les agents rétribués de l'Association n'ont pas accès à l'Assemblée Générale.

Article 9. - Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses. Il peut donner délégation dans des conditions qui sont fixées par le Règlement Intérieur.

Le Président représente l'Association en justice, tant en demande qu'en défense. Il peut prendre l'initiative d'introduire toute action conforme à l'objet associatif à charge pour lui d'en informer sans délai le Conseil d'Administration et d'en rendre compte lors de la prochaine Assemblée Générale de l'Association.

En cas de représentation en justice, le Président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Les représentants de l'Association doivent jouir de plein exercice de leurs droits civils.

Le trésorier encaisse les recettes et acquitte les dépenses.

Article 10. - Les délibérations du Conseil d'Administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association, constitutions d'hypothèques sur les dits immeubles, baux excédant neuf années, et emprunts, doivent être approuvées par l'Assemblée Générale.

Article 11. - Les donations et legs sont acceptés par délibérations du Conseil d'Administration dans les conditions de l'article 910 du Code Civil.

Les délibérations de l'Assemblée Générale relatives à la constitution d'hypothèques et aux emprunts, ne sont valables qu'après approbation administrative.

Article 12. - Les membres de l'Association habitant une région déterminée peuvent constituer un groupe entre eux ; leurs membres doivent être membres de l'Association. Ces groupes régionaux sont créés par délibération du Conseil d'Administration approuvée par l'Assemblée Générale et notifiée au Préfet dans le délai de huitaine. Chaque groupe régional élit un bureau comprenant un Président, et au moins un Vice-président, un Secrétaire et un Trésorier. Le Président de l'Association Nationale ou son représentant est membre de droit du bureau régional, il assiste de droit, à toutes les réunions. Le groupe régional, avec l'accord du Conseil représente l'Association dans les instances régionales, locales ou internationales.

Les actions particulières que l'Association est susceptible de demander aux groupes régionaux font l'objet d'un accord préalable sur leur budget. Les actions régionales entreprises par les groupes régionaux sont financées localement.

Chaque groupe régional reçoit une part de la cotisation versée par ses membres à l'Association Nationale. Les activités des groupes régionaux doivent être conformes aux statuts et aux objectifs de l'Association.

Les groupes n'ont pas d'autonomie propre mais ils jouissent cependant de l'initiative nécessaire à leur action et à leur développement, leurs règlements intérieurs doivent recevoir l'approbation écrite du Conseil d'Administration de l'Association.

Si des difficultés quelconques s'élèvent entre des groupes, elles seront soumises à ce dernier qui statue en dernier ressort. Dans le cas où ces difficultés conduisent à la dissolution d'un groupe régional, l'assemblée générale statue en dernier ressort.

TITRE III

RESSOURCES ANNUELLES

Article 13. - Les recettes annuelles de l'Association se composent :

1. du revenu de ses biens
2. des cotisations, et souscriptions de ses membres ;
3. des subventions de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics notamment ;
4. des dons, donations et legs dont l'emploi est décidé au cours de l'exercice ;
5. des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;
6. du produit des ventes et rétributions perçues pour services rendus.

Article 14. - Les actifs éligibles au placement des fonds de l'Association sont ceux énumérés à l'article R.332-2 du code des assurances.

Article 15. - Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte de résultat, un bilan et une annexe.

Chaque groupe de l'Association doit tenir une comptabilité distincte qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'Association. Cette règle est étendue à chacun des groupes régionaux ; en cas de dissolution d'un groupe régional ses capitaux restants reviennent de droit à l'Association.

Il est justifié chaque année auprès du Préfet de département, du Ministre de l'Intérieur, du Ministre chargé de l'industrie et du Ministre chargé de l'Education, de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions accordées au cours de l'exercice écoulé.

TITRE IV

MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Article 16. - Les statuts ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale sur la proposition du Conseil d'Administration, ou sur la proposition du dixième des membres de l'association.

Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale, lequel doit être envoyé à tous les membres de l'Assemblée au moins quinze jours à l'avance.

A cette assemblée, au moins le quart des membres en exercice doit être présent. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau à quinze jours au moins d'intervalle. Elle peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre de membres présents.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Article 17. - L'association ne peut être dissoute que par l'assemblée générale, convoquée spécialement à cet effet. Les modalités de proposition de la dissolution et de convocation de l'assemblée sont celles prévues à l'article précédent.

A cette assemblée, au moins la moitié plus un des membres en exercice doivent être présents. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau à quinze jours au moins d'intervalle. Elle peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre de membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Article 18. - En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires, chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements, poursuivant une finalité analogue, publics, reconnus d'utilité publique ou à des établissements visés à l'article 6 alinéas 5 et suivants de la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée.

Article 19. - Les délibérations de l'Assemblée Générale prévues aux articles 16, 17 et 18 sont adressées sans délai, au Ministre de l'Intérieur, au Ministre chargé de l'Industrie et au Ministre chargé de l'Education.

Elles ne sont valables qu'après approbation du Gouvernement.

TITRE V

SURVEILLANCE ET REGLEMENT INTERIEUR

Article 20. - Le Président, ou son mandataire désigné dans les conditions indiquées à l'article 9 doit faire connaître dans les trois mois à la Préfecture de département, tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'Association, conformément à l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée.

Les registres de l'Association et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement sur toute réquisition du Ministre de l'Intérieur ou du Préfet à eux-mêmes ou à leur délégué ou à tout autre fonctionnaire accrédité par eux.

Le rapport annuel et les comptes -y compris ceux des groupes régionaux- sont adressés chaque année au Préfet de département, au Ministre de l'Intérieur, au Ministre chargé de l'Industrie et au Ministre chargé de l'Education.

Article 21. - Le Ministre de l'Intérieur, le Ministre chargé de l'Industrie et le Ministre chargé de l'Education ont le droit de faire visiter par leurs délégués, les établissements fondés par l'Association et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

Article 22. - Un règlement intérieur peut être préparé par le Conseil d'Administration et adopté par l'Assemblée Générale. Il ne peut entrer en vigueur, ni être modifié, qu'après approbation du Ministre de l'Intérieur.

ASSOCIATION DES INGÉNIEURS ESME-SUDRIA – BAREME DE COTISATION 2019

Feuille à retourner au 45 rue Croulebarbe 75013 Paris si vous réglez par chèque ou prélèvement automatique

Nom :Prénom :Promo :
 Tél :Email :
 Adresse :

4 MODES DE PAIEMENT SIMPLES

- **LE MOINS CHER (-10%) : LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**
- **LE PLUS RAPIDE : LA CARTE BANCAIRE** : Fini le papier! Connectez-vous sur www.aiesme.org ou flashez le code ci-contre
- **LE VIREMENT** BARCLAYS PARIS OPERA PYR IBAN : FR76 2459 9610 2945 3559 9010 184 BIC : PRIVFRPP
- **LE CHEQUE** à l'ordre de l'AIESME



Cochez la cotisation qui vous correspond et entourez le montant de votre choix (abonnement à la revue compris)		Cotisation	Cotisation prélèvement automatique
APPRENTI (du 01/01/2019 au 31/12/2019)	<input type="checkbox"/>	35 €	31€
PROMOTIONS 2014 à 2018 (du 01/01/2019 au 31/12/2019)	<input type="checkbox"/>	50 €	45€
RETRAITE OU CHOMAGE (cotisation réduite du 01/01/2019 au 31/12/2019)	<input type="checkbox"/>	85 €	76€
MEMBRE ACTIF (COTISATION NORMALE du 01/01/2019 au 31/12/2019)	<input type="checkbox"/>	105 €	94€
COUPLE ESME (du 01/01/2019 au 31/12/2019)	<input type="checkbox"/>	150 €	135€
MEMBRE OU RETRAITE (COTISATION SOUTIEN du 01/01/2019 au 31/12/2019)	<input type="checkbox"/>	160 €	144€
MEMBRE BIENFAITEUR (du 01/01/2019 au 31/12/2019)	<input type="checkbox"/>	270 €	243€
MEMBRE A VIE	<input type="checkbox"/>	2100 €	

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, **joignez impérativement un IBAN.**

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER ASSOCIATION DES INGÉNIEURS ESME-Sudria 45 rue Croulebarbe 75013 Paris
COMPTE A DEBITER / IBAN/...../...../...../...../...../.....	NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DÉBITER

ELECTIONS 2018

• **Administrateurs démissionnaires ou en fin de mandat et ne sollicitant pas leur renouvellement :**

Catherine GAUTIER DE LA PLAINE	(89)
Gilles LEMARCHAND	(76)
Michel MAZZELLA	(72)
Pierre GUITARD	(67)

• **Mandats en cours, non soumis à élection :**

Mathieu ANDRIEU	(07)
Philippe DELTOMBES	(72)
Richard GARET	(74)
Alain LELOUP	(71)
Jean-Claude LE MOIGN	(74)
Xavier MAUSSENET	(06)
Patrick PANTOSTIER	(77)
Yves VERDET	(70)
Daniel LECOEUUVRE	(67)
Jean-Pierre PETIT	(80)
Yann POISSON	(15)

• **Candidats sollicitant le renouvellement de leur mandat :**

Henri de BARBEYRAC	(64)
Yves MOULIN	(73)
Bernard VETTER	(73)

• **Ingénieurs présentant leur candidature au poste d'administrateur :**

André HUON	(80)
Thierry RABAUD	(76)
Daniel BENHAIM	(75)

• **Ratification des Ingénieurs cooptés en 2017 :**

Dominique BRESCH	(78)
------------------	------

ASSEMBLEE GENERALE DU 17 MAI 2018
NOUVEAUX CANDIDATS
AU MANDAT D'ADMINISTRATEUR

- André HUON (80)
- Thierry RABAUD (76)
- Daniel BENHAIM (75)

